Image not found or type unknown

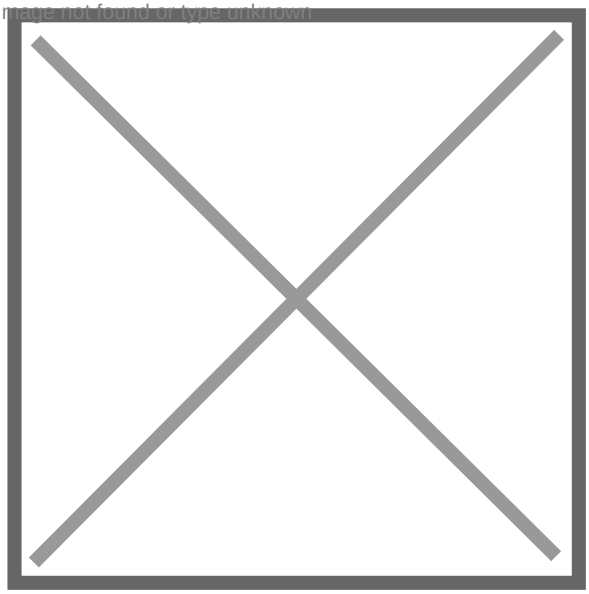

Vente maison familial avec procuration

Par **Krmen**, le **20/04/2016** à **20:15**

Bonjour
Nous sommes quatre filles .je suis la troisième.
Ma soeur avec la complicité de la plus jeune de mes soeurs allait vendre la maison familiale, que mes parents ont à l'étranger avec procuration de mon père sans nous le dire à ma soeur aînée soeur et moi .malheureusement mon père est décédé six jours avant,ma mère est invalide, quelqu'un doit s'occuper de ses bien, mon père l'avait choisi jusque là pas de soucis.Seulement je n'ai aucune connaissance des comptes et biens de mes parents, mon père n'étant pas réglo sur ses affaires, je n'ai pas insisté sur ce sujet quand j essayai d'en savoir plus.ma soeur avant même que mon père soit inhumé, me tend une procuration pour que je signe avec mon mari au consulat lui donnant tous pouvoirs sur la vente et comptes de mes parents à l' étranger.(en France elle gère déjà tous avec procuration, je ne sais pas si c'est légal !je veux vivre en paix!!) Qu' est-ce que nous risquons mon mari et moi si nous signons la procuration si des choses illégales se déclarent ? Est-ce qu'elle peut acheter la maison pour elle ? Puis je renoncer à tous droit de succession pour protéger mon mari et mes enfants
Merci de m aider ,et je ne veux causer aucun tord à ma pauvre maman invalide et veuve maintenant.

Par **amajuris**, le **20/04/2016** à **20:21**

bonjour,
en principe c'est la loi du pays ou se situent les biens qui s'appliquent.
si vos parents vivaient dans ce pays et en avaient la nationalité, les lois applicables sont celles de ce pays.

salutations

Par **Krmen**, le **20/04/2016** à **20:42**

Mes parents vivaient au Portugal depuis la retraite de mon père.il avait 77ans et ma mère a 75 ans.ils avaient la nationalité portugaise et on vécus et travaillés en France depuis les années 70,ont des comptes en france que ma soeur gère ,depuis environ 4 ans ils étaient revenus en France

Par **Krmen**, le **20/04/2016** à **20:53**

Merci amatjuris
Demain je vais au consulat portugais de Marseille,j'espère
avoir quelque réponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés